

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel : 03.27.53.75.32

Réf. : **CL/JR/IT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 17 Février 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept février à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - ~~S.SERHANI~~ - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL -C.DI POMPEO -S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Denis DEJARDIN (à A. DECAGNY) - **Samia SERHANI** (à Marie-Charles LALY)

EXCUSES :

ABSENT(S) : Naëlle TAJDIRT (arrivée à partir de la question n° 1)

Mehdi GAMRA et Christine SAVAUX (sortis pour la question n° 8)

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

OBJET N° 11 : Renouvellement de l'adhésion à l'Agence de Développement et de Réservation Touristique (A.D.R.T) et l'adhésion à un nouveau service de l'ADRT pour la diffusion des brochures de l'Office de Tourisme de Maubeuge

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association,

Vu l'avis du Conseil d'Etat en date du 11 mars 1958 autorisant les collectivités territoriales à adhérer à une association sous réserve que celle-ci puisse répondre à un intérêt communal,

Vu le Code du Tourisme, notamment les articles L.132-2 et suivants, relatifs au Comité départemental du Tourisme,

Vu la délibération n°58 en date du 27 mai 2014 relative à l'adhésion à l'Agence de Développement et de Réservation Touristique,

Considérant que l'A.D.R.T assure la promotion, le développement et la commercialisation de l'offre touristique départementale, et recherche constamment des synergies nouvelles avec les acteurs touristiques des différents territoires.

Considérant qu'afin de s'inscrire dans ces objectifs, elle propose aux acteurs touristiques de maintenir leur adhésion moyennant une cotisation annuelle de 50€.

Considérant en outre, qu'à partir de 2015, l'A.D.R.T propose également une adhésion forfaitaire supplémentaire de 50€ pour bénéficier des deux tournées de documentation annuelles (diffusion des documents et brochures de l'Office de Tourisme de Maubeuge via le réseau des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiatives, hébergeurs, sites touristiques majeurs du département du Nord et limitrophes en Pas-de-Calais et Belgique, soit plus de 200 points de livraison).

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- **le renouvellement** de l'adhésion à l'A.D.R.T pour l'année 2015,
- **le paiement** des cotisations correspondantes d'un montant global de 100€,
- **l'adhésion** supplémentaire au service de diffusion des brochures de l'Office de Tourisme.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Autorise :

- **le renouvellement** de l'adhésion à l'A.D.R.T pour l'année 2015,
- **le paiement** des cotisations correspondantes d'un montant global de 100€,
- **l'adhésion** supplémentaire au service de diffusion des brochures de l'Office de Tourisme

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY